



ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 903-24

À TOUS LES CITOYEN(NE)S ET CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le conseil municipal a adopté, le 2 décembre 2024, le règlement numéro 903-24 modifiant le Règlement de lotissement numéro 860-23 et le Règlement de zonage numéro 859-23 relatifs aux dimensions et à l'aménagement des lots;

QUE Le règlement numéro 903-24 est entré en vigueur le 17 décembre 2024;

QUE les intéressés peuvent obtenir communication de ce règlement en se présentant à l'hôtel de ville pendant les jours et heures normales de bureau.

Donné à Saint-Lambert-de-Lauzon,

ce 8^e jour de janvier 2025,

Éric Boisvert
Directeur général et greffier-trésorier